

COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION  
Rue de Rome 12  
1060 BRUXELLES  
☎ (02) 538.36.57

791

UNESCO  
\*\*\*\*\*

ANNEE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

Cahier de propositions  
du Comité Francophone de l'Année Internationale de l'Alphabétisation  
à l'Exécutif de la Communauté française

Décembre 1990

FA230

Le Comité francophone de l'Année Internationale de l'Alphabétisation a été créé par l'E.C.F. en sa séance du 18 décembre 1989.

Ont été invités à y participer les représentants

- des Ministres de l'Exécutif
  - des Directions Générales de l'Enseignement, de la Culture et des Affaires sociales ainsi que du C.G.R.I.
  - de la Fondation Roi Baudouin
  - de la R.T.B.F.
  - des Universités
  - des organisations d'éducation permanente engagées dans les secteurs de la lutte contre la pauvreté et de l'alphabétisation
  - du Comité belge pour l'Unicef
- ainsi que les membres francophones du Comité belge de l'UNESCO.

Nous avons associé à nos travaux des représentants des Ministres de la Justice et de la Défense Nationale.

Le Comité francophone s'est réuni à onze reprises, de janvier à décembre 1990. Il a constitué deux groupes de travail : prévention et synergie des formations.

Au cours de l'année 1990, il a coopéré à diverses activités :

- \* Rencontre organisée par la CEE sur la prévention de l'analphabétisme fonctionnel les 14 et 15 mai 1990;
- \* Gala de lancement du film "Stanley et Iris" le 22 mai 1990, ce film étant appelé à circuler dans la Communauté française à l'initiative des organismes d'alphabétisation;
- \* Journée de l'alphabétisation du 6 septembre 1990 : envoi d'un dossier-presse à l'ensemble des médias de la Communauté française et participation à la manifestation organisée par la Fondation Roi Baudouin;
- \* Visite du Ministre de la Défense Nationale au Centre de formation de Heverlee le 2 avril et audience du Ministre sur les problèmes d'alphabétisation à l'armée le 8 octobre;
- \* Exposition itinérante de l'UNESCO.

Dans le cadre de l'A.I.A., des actions spécifiques ont été développées avec le concours du Comité francophone :

- par le Ministre-Président Valmy FEAUX : campagne de sensibilisation de l'opinion publique par la presse écrite et la télévision et soutien accru aux organisations d'éducation permanente ayant en charge l'alphabétisation, notamment par le subventionnement de publications pour les apprenants et les formateurs;
- par le Ministre de la Défense Nationale Guy COEME : engagement de deux conseillers pédagogiques, subventionnement de matériel pédagogique, convention avec Lire et Ecrire pour le suivi après le service des miliciens en difficulté de lecture et/ou d'écriture.

#### I. L'ANALPHABÉTISME EST UNE EXCLUSION

- L'analphabète est marginalisé aux niveaux scolaire - professionnel - social - culturel - relationnel. Il éprouve un sentiment de rejet et de dévalorisation "Quand on ne sait pas lire, on n'est rien...".
- Lire représente bien davantage que la simple faculté de déchiffrer et de comprendre les lettres et les mots. C'est aussi lire, décrypter la réalité de sa vie, devenir acteur social, accéder à la citoyenneté responsable.
- La lutte contre l'analphabétisme s'inscrit dans le contexte global d'un projet de société solidaire, sans exclus, au sein de laquelle chaque homme, chaque femme puisse vivre et s'épanouir en exerçant pleinement ses droits à la dignité, au savoir, à la formation...
- Les analphabètes ne sont pas des incultes. Ils ont leurs valeurs, leurs savoirs. La relation à engager avec eux est celle d'un échange de savoirs et de valorisation de toutes les cultures.

#### II. CHEZ NOUS ET DANS LE MONDE

- En 1970, les analphabètes représentaient 33 % de la population mondiale. En 1990, ils en représentent 26,9 % soit 962,9 millions d'adultes auxquels il convient d'ajouter quelque 100 millions d'enfants non scolarisés. Les pays en développement entrent en ligne de compte pour 920,6 millions d'adultes analphabètes représentant 35,1 % de leur population. Selon les estimations de l'UNESCO, les pays industrialisés comptent 42,3 millions d'analphabètes, soit 4,4 % de leur population. (Selon diverses enquêtes nationales récentes, ils représenteraient 9 à 24% de la population de plus de 18 ans).

- L'analphabétisme n'est pas synonyme de sous-développement. Il n'est pas le monopole des pays en voie de développement. D'autant que dans les pays industrialisés l'alphabétisation doit s'entendre dans un sens plus exigeant. Pour ce qui est des adultes, en tout cas.

"Activité d'éducation permanente, l'alphabétisation ne vise pas uniquement l'acquisition de compétences langagières (maîtrise de la langue orale, savoir lire et écrire) mais aussi la participation aux réseaux de communication sociale (en particulier, ceux qui fonctionnent par l'écrit) et le pouvoir que confère cette participation. Cela nécessite un travail global de sensibilisation, de motivation, de développement des capacités individuelles et collectives qui aboutit à un changement des rapports des personnes et des groupes à la société globale".  
 ("Analphabétisme fonctionnel en Belgique" par Sylvie-Anne Goffinet et Dirk Van Damme - Fondation Roi Baudouin et Institut de l'UNESCO pour l'Education - 1990).

- Combien y a-t-il d'analphabètes en Belgique ?  
 Il n'existe pas de statistiques globales. Les seuls chiffres précis sont fournis par le Ministère de la Défense Nationale.

#### Francophones

<u>Année</u>	<u>Quasi-analphabètes</u>	<u>Analphabètes</u>	<u>Total</u>
1963	949 = 4,8 %	210 = 1,1 %	19.894
1989	380 = 2,61 %	24 = 0,16 %	14.551

#### Néerlandophones

<u>Année</u>	<u>Quasi-analphabètes</u>	<u>Analphabètes</u>	<u>Total</u>
1963	429 = 1,4 %	359 = 1,1 %	31.356
1989	30 = 0,12 %	10 = 0,04 %	25.121

Ces taux d'analphabétisme ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population dans la mesure où ils ne concernent pas des groupes qui sont précisément vulnérables à l'analphabétisme :

- \* les jeunes réformés
- \* la population féminine
- \* les immigrés
- \* les personnes âgées ...

- Une extrapolation tenant compte des populations étrangères et des taux d'alphabétisation dans leurs pays d'origine aboutit aux chiffres suivants :

Pays = 307.622 analphabètes ainsi répartis

Bruxelles	=	81.805
Wallonie	=	136.962
Flandre	=	88.855

Ces chiffres doivent être revus à la hausse de manière sensible: ils ne tiennent pas compte, en effet, des analphabètes fonctionnels "personnes qui formellement ont appris à lire et écrire mais qui éprouvent des difficultés à utiliser ces acquis dans la vie quotidienne".

- Les évaluations les plus récentes faites par Alfabetisering Vlaanderen et Lire et Ecrire sont de quelque 600.000 pour le pays, dont quelque 300.000 pour la seule Communauté française. La discordance des taux d'analphabétisme entre les communautés flamande et française est importante : on l'observe déjà dans les statistiques de la Défense Nationale. On la retrouve au niveau des échecs scolaires : en 1983-1984, en Wallonie 22,63 % des élèves de 6ème primaire avaient un an de retard et 9,37 % avaient deux ans de retard ou davantage. Pour la Flandre, les retards correspondants sont respectivement de 12,57 % et 1,8 %.

### III. L'OPTION PROPOSEE

- C'est celle d'une politique globale  
continue  
à long terme  
d'alphabétisation de l'ensemble des populations en charge de la Communauté française avec l'objectif de l'éradication totale de l'analphabétisme pour l'an 2000.
- Pareille politique nécessite la synergie à réaliser entre les divers acteurs scolaires - sociaux - culturels, entre les pouvoirs publics et le monde associatif avec le support des médias, notamment audio-visuels.
- Une approche positive et intégrée de l'alphabétisation implique certains choix :
  1. Inscrire la lutte contre l'analphabétisme dans le cadre d'un projet global de réussite scolaire pour tous par une nouvelle conception de "l'égalité dans la différence".

2. Développer une politique dynamique et structurelle d'alphabétisation des adultes en difficultés par le truchement des organisations d'éducation permanente d'alphabétisation, de l'enseignement de promotion sociale et du FOREM.
3. Appeler les collectivités locales à organiser un partenariat d'alphabétisation réunissant la commune - le CPAS - l'ONE - les écoles - les associations - les bibliothèques - les centres culturels, de guidance et de santé mentale ...
4. Mettre en place des coordinations régionales pour stimuler et harmoniser les actions locales.
5. Développer une politique de la recherche associant la Communauté française aux grandes études sur l'alphabétisation fonctionnelle entreprises à l'échelle européenne - visant à connaître les causes des discordances existant entre les taux d'alphabétisation des communautés flamande et française - évaluant les politiques de prévention et les stratégies de remédiation mises en oeuvre.
6. Affirmer la dimension internationale de la Communauté par une action suivie de présence et de coopération à l'échelle internationale, permettant la confrontation des expériences destinée à "mieux saisir les enjeux de l'alphabétisation comme dimension intégrante de nouveaux modes de gestion des populations à risque pour prévenir l'exclusion sociale" (Pour une approche positive et intégrée de l'alphabétisation - B. Mouvet, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation - Université de Liège - octobre 1990).
7. Conscientiser l'opinion publique à l'actualité et à l'importance de l'analphabétisme dans notre société, à ses effets de déstructuration personnelle et de marginalisation sociale.

#### IV. PROPOSITIONS CONCRETES

Outre la politique de recherche et l'action de conscientisation de l'opinion publique qu'il convient de mettre en oeuvre dans l'immédiat en concertation avec les secteurs concernés (universités d'une part, associations et médias de l'autre), le Comité francophone a établi des propositions précises dans les domaines de la prévention et de la remédiation et y a ajouté un volet ponctuel relatif à des projets d'alphabétisation dans le Tiers Monde.

## 1. Prévention

Etant donné qu'il est quasi impossible de dissocier l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école fondamentale des autres apprentissages, voici les propositions du Comité francophone de l'A.I.A.

### \* Nous dénonçons :

#### I. Le dysfonctionnement du système "Ecole"

---

### \* Nous proposons :

1. Dans le cadre de la prise de conscience de la nécessité de fonctionner en EQUIPE EDUCATIVE (enseignants - directions - équipe d'accompagnement : CPMS, logopède, psychologue, médiateurs socio-culturels ...), l'institutionnalisation des concertations, dans l'horaire, devient indispensable afin d'assurer la continuité dans les apprentissages et les pratiques pédagogiques.
2. Le dépôt auprès du Ministre ou de qui de droit :
  - du projet éducatif des différents réseaux, tout en soulignant la nécessité d'organiser la concertation structurelle entre eux. Il est impensable d'avoir des finalités différentes pour l'école de demain.
  - du projet pédagogique, véritable engagement, qui définirait les moyens pédagogiques à mettre en oeuvre afin d'atteindre ces finalités, et ce, d'après les spécificités des écoles (ex. milieu socio-économique).  
Corollairement, leur donner les moyens de leur pédagogie :
    - \* équipe éducative
    - \* personnel de soutien
    - \* équipement pédagogique ...
3. Des normes préférentielles pour les écoles qui rencontrent des difficultés spécifiques.
4. Une plus grande ouverture de l'école aux ressources du milieu environnant :
  - parents
  - monde associatif
  - bibliothèques ...

### Remarque :

La C.M. n° 16 du 3 août 1990 redéfinit clairement les objectifs de la rénovation de l'enseignement . Elle est à promouvoir à l'école.

\* Nous dénonçons :II. Une formation initiale incomplète  
-----\* Nous proposons :

Une meilleure FORMATION et INFORMATION des futurs maîtres de l'école fondamentale, notamment dans les domaines suivants :

1. L'expression orale en situation de vie;
2. La lecture/écriture, outils d'expression, de communication et d'échange
  - Qu'est-ce que LIRE ?
  - Connaître les méthodes existantes
  - Initiation à la littérature enfantine
  - Initiation à la collaboration avec la lecture publique;
3. Prise en compte des milieux sociaux et/ou culturels différents qui doivent devenir de véritables supports à ces apprentissages (avec stages);
4. Méthodologie de l'apprentissage du français, seconde langue, en formant aux populations linguistiquement hétérogènes (avec par exemple l'aide d'ethno-linguistes et de socio-linguistes);
5. Les différents modes d'apprentissage
  - la différenciation (groupes de niveaux ...)
  - l'individualisation (tutorat ...) pour une pédagogie fonctionnelle, participative, valorisante;

avec information nécessaire de l'état d'avancement des recherches universitaires.

\* Nous dénonçons :III. La formation continuée des Maîtres inefficace et dispersée  
-----\* Nous proposons :

Il faut le soutien institutionnel pour une formation continuée efficace, bien ciblée, au service d'une pédagogie fonctionnelle, participative, valorisante, dans le prolongement d'une formation initiale telle que décrite plus haut.

1. Consacrer une partie du budget existant, à quelques formations, bien ciblées en fonction des objectifs décrits plus haut, étalées sur plusieurs années.

Ces formations s'adresseraient aux équipes éducatives :

- chefs d'écoles (à concerter)
- aux instituteurs primaires et maternels (et puéricultrices)
- aux professeurs du début du secondaire.

Elles permettraient la remise en question des pratiques et la sécurisation des Maîtres.

IL FAUT QUE LA FORMATION ENTRE DANS L'ECOLE, QU'ELLE SOIT INTENSIVE, AVEC UN SUIVI SUR LE TERRAIN ET EN RELATION AVEC LE PROJET PEDAGOGIQUE DES ECOLES

ET/OU

2. La formation sabbatique

15 jours intensifs avec staff de remplacement dans les classes

ET/OU

3. La formation avant la rentrée des élèves, avec compensation salariale.

\* Nous dénonçons :

IV. Les formateurs en question  
-----

\* Nous proposons comme formateurs :

DES GENS CAPABLES DE RELAYER THEORIE ET PRATIQUE

- des universitaires formés, au fait des pratiques et qui assureraient un suivi, des échanges sur le terrain;
- des animateurs
  - \* issus du monde enseignant (type APP : agent de perfectionnement pédagogique)
  - \* issus du monde associatif qui accompagneraient les titulaires.

\* Nous dénonçons :V. Le manque d'information des familles  
-----\* Nous proposons :

Une meilleure information des familles

- sur l'Ecole FONDAMENTALE par les moyens les plus adéquats
  - sur les richesses du milieu environnant.
1. En ouvrant l'école pour tout et à tous, en utilisant TOUTES les compétences potentielles;
  2. En promouvant les animations organisées autour du livre, telles:
    - le bibliobus (quartiers, plaines de jeux, grandes surfaces...)
    - au sein de la vie associative du quartier,
    - la Ligue des familles et le prix Versele,
    - ....
  3. En créant des synergies entre les bibliothèques publiques et les écoles mais aussi entre les écoles et les différentes activités socio-culturelles (ludothèques, médiathèques ...).

Il reste un souhait général :

Une meilleure diffusion :

- des documents édités par le Ministère,
- des résultats des recherches universitaires (vulgarisés)

à TOUS les partenaires de l'école, TOUS réseaux confondus.

Il faudrait également créer des synergies entre les différents groupes installés (ex. CREF) afin de pouvoir présenter un projet cohérent pour l'école de demain, école de la réussite pour tous.

## 2. Remédiation

### 2.1. Favoriser les synergies, globaliser les stratégies

L'analphabétisme, c'est bien connu, est un problème social global. Il concerne tous les départements. Des programmes d'action plus globaux devraient être établis dans le cadre de conventions entre divers départements.

De même, les expériences d'actions communes de différents acteurs (par exemple : associations d'alphabétisation, écoles, CPAS, comités de quartier, ...) devraient être favorisés.

### 2.2. Stabiliser et développer l'offre d'alphabétisation dans le tissu associatif

Les activités d'alphabétisation dans les associations ne bénéficient qu'exceptionnellement de personnel sous statut stable.

"Lire et Ecrire" a disposé essentiellement jusqu'à présent, pour ses activités de coordination, de soutien pédagogique et aussi d'alphabétisation proprement dite, de personnel lié au programme de résorption du chômage, faute d'autres possibilités ou de moyens pour engager du personnel sur fonds propres.

Et cette situation n'est pas propre à "Lire et Ecrire". Parmi les associations membres du réseau, là où concrètement se donnent les cours d'alphabétisation, l'immense majorité fonctionne également avec du personnel sous statuts précaires et avec la nécessité de recourir à de nombreux bénévoles.

Or, une partie importante de l'alphabétisation se fait actuellement dans ce contexte associatif. En effet, c'est souvent le lieu d'émergence du besoin d'alphabétisation. Et c'est aussi un contexte où le processus de (ré)insertion sociale, dont l'alphabétisation n'est bien souvent qu'une facette, peut se produire de façon harmonieuse, dans un cadre souple d'activités diversifiées, proche de la vie quotidienne des personnes concernées.

Les réalisations concrètes sont nombreuses : documents pédagogiques (les dossiers thématiques édités par "Lire et Ecrire" sont régulièrement demandés par des enseignants travaillant avec des adolescents en difficulté), recherches (Lire et Ecrire a notamment coordonné pour la CEE, en 1985, une enquête menée simultanément dans 5 pays différents sur "Les itinéraires d'analphabétisme"; l'ADEPPI vient de terminer une étude tout à fait originale, qui constitue une première sur "L'analphabétisme en prison"; le Collectif d'Alphabétisation a, quant à lui, retrouvé ses "anciens" pour évaluer l'impact de leur passage en alpha sur leur insertion sociale, leur perception d'eux-mêmes, du savoir ...), réalisations diverses (édition de romans collectifs; enquêtes menées par les apprenants sur l'histoire locale; production de matériel audio-visuel, dont la série "Allo ? Bonjour!" qui va être rediffusée cet hiver par la RTBF...).

"Lire et Ecrire" vient aussi de rédiger un ouvrage sur "L'analphabétisme fonctionnel en Belgique", en collaboration avec Alfabetisering Vlaanderen; ce document a été co-édité par la Fondation Roi Baudouin et l'Institut de l'UNESCO pour l'Education à Hambourg (en 3 langues : français, néerlandais et anglais).

Néanmoins, faute de moyens, les activités d'alphabétisation demeurent non seulement d'ampleur trop limitée (selon notre dernier comptage, elles toucheraient 2.500 à 3.000 apprenants, alors que les adultes en difficulté d'écrit seraient 300.000 en Communauté française), mais en outre fonctionnent sur une base trop précaire.

Une première revendication serait donc que les activités d'alphabétisation développées par le réseau associatif puissent bénéficier de personnel stable en suffisance et de budgets de fonctionnement récurrents.

Ce personnel est d'autant plus nécessaire qu'avec la publicité donnée aux activités d'alphabétisation grâce à l'année internationale de l'alphabétisation, ce réseau est davantage sollicité (la Défense nationale, notamment, souhaite pouvoir y réorienter les miliciens qui auraient encore besoin d'un suivi une fois démobilisés).

Dans l'hypothèse où les moyens budgétaires seraient limités, une priorité pourrait être accordée à des fonctions de coordination, de formation et de soutien pédagogique dans les régions (personnel formé).

### 2.3. Articuler l'offre d'alphabétisation avec les filières publiques de formation d'adultes

Une deuxième revendication concerne les filières publiques de formation d'adultes : la Promotion sociale et le FOREM devraient se préoccuper davantage du public le plus défavorisé en matière d'instruction. Les conditions d'accès à ces formations, pour le moment peu propices (nombre limité de places et listes d'attente au FOREM, minerval et difficultés administratives d'admission des (candidats) réfugiés politiques en Promotion sociale, ...), devraient être améliorées.

En Promotion sociale, trois programmes destinés à ce public sont agréés par l'Inspection : "Formation de base", "Français pour débutants" et "Français pour non-francophones". L'un de ces programmes, par exemple "Formation de base", devrait être un authentique programme d'alphabétisation, avec la pédagogie, la souplesse de contenu et de rythme que cela implique. De même, le "Français pour non-francophones" devrait inclure une sous-section spécialement conçue pour les étrangers ne maîtrisant pas l'écrit dans leur langue maternelle. Parmi eux, nous pensons particulièrement aux (candidats) réfugiés politiques.

D'autre part, le nouveau décret organique de la Promotion sociale, qui va incessamment entrer en vigueur, prévoit diverses modifications positives de l'organisation des cours, notamment :

- l'article 13, qui attire l'attention sur les prérequis, et l'article 32 qui prévoit l'organisation et le subventionnement de "cours de rattrapage" en faveur des élèves ne maîtrisant pas certains prérequis;
- l'article 14, qui permet une grande souplesse d'horaire : formations permanentes ou occasionnelles, en journée ou en soirée, intensives ou étalées : ces possibilités pourraient notamment permettre l'organisation de cours pour (candidats) réfugiés.
- l'article 125, par. 3, qui ramène le minimum de population d'une unité de formation à un élève;
- l'article 133, qui permet la conclusion de conventions avec des partenaires extérieurs (par exemple des associations).

Cependant, pour que ces diverses possibilités puissent se concrétiser au bénéfice de l'augmentation réelle de l'offre d'alphabétisation, il faut aussi que puisse augmenter le volume des heures de cours organisables, et donc le financement.

L'opportunité existe précisément d'un financement de 70 millions accordé par le FSE à la Promotion sociale : ce budget nous semble devoir être consacré prioritairement à l'organisation de formations de base.

Dans l'enseignement de promotion sociale, on peut distinguer des enseignements de nécessité, d'utilité et de confort. L'alphabétisation, comme formation de nécessité, devrait être totalement gratuite.

Il faudrait enfin sensibiliser les pouvoirs organisateurs pour qu'ils prennent l'initiative d'organiser de tels programmes et en fassent la promotion.

#### 2.4. Obtenir un soutien du Fonds pour l'Emploi

La réglementation nationale prévoit le versement de 0,18% de la masse salariale à un Fonds pour l'Emploi, destiné à la formation des travailleurs. Les activités d'alphabétisation devraient pouvoir bénéficier de financements provenant de ce fonds.

#### 2.5. Obtenir l'accès aux subventions du FSE

Le Fonds Social Européen, FSE, a été créé pour soutenir la formation et la reconversion dans les régions touchées par la crise économique et sociale. Cependant, en Belgique, les activités d'alphabétisation n'y sont plus éligibles depuis le début des années 1980, selon l'argument qu'il ne s'agit pas de formation professionnelle au sens strict.

Il est pourtant évident que l'alphabétisation élève l'employabilité des personnes et augmente leurs chances de réinsertion professionnelle. Aussi, demandons-nous que ce type d'activités soit à nouveau éligible au FSE, et ce dans des conditions rendant ce financement réellement accessible (délais de versement des sommes octroyées).

#### 2.6. Améliorer la connaissance du public

Seule l'Armée recense pour le moment des illettrés parmi les miliciens qu'elle incorpore.

Le FOREm, l'ORBEm et les CPAS pourraient développer une démarche similaire : la mise en commun régulière de ces données permettrait une amélioration de la connaissance du public potentiel de l'alphabétisation.

Le système scolaire devrait lui aussi collecter régulièrement de tels chiffres, par exemple tester tous les ans, en fin d'année scolaire, les compétences des enfants de 12 ans (sortie du cycle primaire) et des jeunes de 18 ans (fin de la scolarité obligatoire).

Le rendement de la scolarisation concernant les compétences de base pourrait également faire l'objet d'une recherche plus qualitative, par exemple par le biais d'une enquête suivie d'une cohorte d'enfants tout au long de leur scolarité primaire (les données habituellement disponibles concernent les retards, éventuellement l'absence de diplôme, mais pas le niveau des compétences).

#### 2.7. Développer l'offre de formation de formateurs

L'alphabétisation suppose un encadrement compétent, des formateurs maîtrisant les enjeux et les méthodologies. La formation de formateurs est, à ce jour, trop souvent une activité annexe des centres d'alphabétisation. Il faudrait la renforcer et lui accorder davantage de moyens spécifiques. Il faudrait aussi négocier des programmes communs, par exemple avec les écoles normales, les écoles d'éducateurs, les facultés de psycho-pédagogie, ... (voir par exemple l'expérience des cours pour éducateurs en fonction à la Province de Namur).

#### 2.8. Promouvoir et financer un inventaire et une évaluation des méthodes pédagogiques existant en matière d'apprentissage du français (oral et écrit) seconde langue, notamment pour des enfants et des adultes non alphabétisés dans leur langue maternelle.

### Propositions pour l'alphabétisation en prison

Si l'on se réfère aux faits commis, la population détenue est particulièrement hétérogène. Si l'on prend en compte, par contre, les caractéristiques sociales des détenus, la population est homogène. La grande majorité des détenus provient de milieux culturellement et socialement défavorisés. Ils sont, pour la plupart, sous-scolarisés.

Près d'un tiers des détenus n'a pas obtenu le certificat d'études primaires.

27% des détenus sont illettrés. Ce pourcentage ne prend en compte que les personnes belges ou étrangères scolarisées en Belgique dès l'âge de six ans. Il faut donc y ajouter tous les détenus étrangers analphabètes qui n'ont pas, ou peu, été scolarisés en Belgique.

Nous considérons comme allant de soi l'idée selon laquelle il convient surtout d'éviter l'incarcération : relever le niveau social moyen de la population, garantir l'accès au travail rémunéré, réduire les inégalités, élever le niveau culturel.

Mais en attendant cette oeuvre de longue haleine, il serait souhaitable de prendre des mesures pour ceux qui végètent actuellement en prison, de préparer leur sortie et de leur donner une chance de réinsertion.

Réinsertion rime avec formation.

Si les autorités responsables souhaitent mettre en place des structures de formation efficaces et créer un véritable statut de détenus-étudiants à l'instar de celui des détenus-travailleurs, toute une série de mesures sont à prendre.

Celles-ci doivent s'étayer l'une l'autre dans le cadre d'une politique d'ensemble intégrée.

#### 1. Développer l'offre d'alphabétisation dans les prisons

- Les cours de base, d'alphabétisation (comprenant idéalement des cours de français, de calcul et de vie sociale) devraient être organisés dans toutes les prisons.
- Des salles de cours et du matériel pédagogique sont, bien sûr, indispensables.
- Les tranches horaires consacrées aux cours doivent être suffisamment importantes et se situer en journée (et non pas être reléguées le soir ou le week-end comme s'il s'agissait d'activités annexes peu importantes).
- Le personnel enseignant, rémunéré, doit être suffisamment nombreux (ce n'est pas le cas actuellement), stable, qualifié et former une équipe expérimentée et pluridisciplinaire. Il est souhaitable que cette équipe, si elle doit respecter les règles inhérentes au monde carcéral, soit indépendante du système judiciaire et carcéral.

## 2. Mettre sur pied des stratégies de détection des analphabètes

Avec le personnel de surveillance, le service social et les autres intervenants en prison. Actuellement, une cinquantaine d'illettrés suivent les cours organisés par l'A.D.E.P.P.I., c'est-à-dire environ un dixième des illettrés incarcérés dans les prisons concernées par les cours de l'asbl.

## 3. Motiver les détenus analphabètes à suivre des cours

Il convient d'ajouter aux motivations à plus ou moins long terme (les apprentissages, la réinsertion, ...) - motivations souvent très fragiles et qui risquent de s'éteindre rapidement, phénomène significatif remarqué dans toutes les formations pour adultes hors et en prison - des bénéfices immédiats qui inciteront plus de détenus à participer aux cours.

Actuellement, suivre des cours, c'est parfois renoncer à une heure de promenade au préau, à la douche ou au travail (rémunération minimum : plus ou moins 20 francs l'heure, indispensable pour beaucoup). Ces activités sont extrêmement importantes pour les détenus. Ceux qui étudient se sentent pénalisés lorsqu'ils doivent y renoncer.

C'est pourquoi, nous préconisons une série de mesures incitant à l'étude :

- Agencer les horaires des différentes activités de manière à ce qu'ils ne coïncident pas avec les horaires de cours.
- Rémunérer les étudiants au même salaire horaire que celui des travailleurs (mi-temps ou temps plein pédagogique).
- Donner la possibilité aux élèves d'étudier dans le calme en leur permettant d'occuper des cellules non surpeuplées ("duos étudiants") et/ou mettant à leur disposition une salle d'études (bibliothèque, salle de cours, ...).
- Limiter les transferts des détenus-étudiants.
- Réserver un caractère exceptionnel aux mesures de sécurité et peines disciplinaires qui empêchent les élèves d'assister aux cours.

Bien sûr, à charge des enseignants d'évaluer régulièrement le travail et les progrès réalisés par les élèves et de veiller à ce que les détenus respectent leur part du contrat pédagogique : étudier.

4. Intégrer à l'offre d'alphabétisation en prison des cours de formation professionnelle

Ceux-ci devraient être organisés en collaboration avec les filières publiques de formation, soit en prison, soit à l'extérieur grâce à des semi-libertés.

5. Compléter l'offre d'alphabétisation en prison par des cours visant à l'obtention du certificat d'études de base

En collaboration avec les inspecteurs de l'enseignement fondamental. (cf. un projet adressé à l'Administration pénitentiaire demandant dans deux prisons, pour une vingtaine d'élèves, se préparant au C.E.B. et au diplôme d'humanités inférieures, qu'ils puissent bénéficier des mesures citées plus haut).

6. Informar les détenus des possibilités de formation à l'extérieur

Pour qu'à leur libération, ceux qui le souhaitent puissent suivre les cours des filières publiques de formation d'adultes (Promotion sociale, Forem, ...) ou du réseau associatif.

7. Organiser en prison des activités d'éducation permanente et sportive

Les apprentissages en prison ne prendront un sens que s'ils s'intègrent dans des expériences de vie tout azimut.

### 3. Tiers-monde

Il nous est apparu impensable de ne pas assortir nos propositions d'un volet de coopération avec des pays en développement alors que le Tiers-Monde porte, à plus de 95 %, le poids de l'analphabétisme dans le monde.

La Communauté française, soucieuse de la dimension internationale de l'Année de l'alphabétisation, a intégré un volet de coopération au développement socio-culturel dans son programme de lutte contre l'analphabétisme. Le Ministre Coens l'a rappelé le 6 septembre à la Fondation Roi Baudouin.

Le Comité francophone de l'A.I.A. considère que la Communauté française ne peut rester étrangère à cette dimension internationale.

Conscient des difficultés budgétaires de la Communauté, il a tenu à adapter ses propositions aux possibilités du moment. C'est pourquoi, il propose à l'Exécutif de soutenir, fût-ce de manière symbolique, les projets développés actuellement par trois O.N.G. engagées dans la coopération au développement et relatifs à l'alphabétisation de populations de pays en développement. Il appartient à l'Exécutif, s'il accueille cette demande, de fixer le montant de ses interventions. Il nous apparaît qu'un soutien financier de 500.000 frs aubénéfice de chacune des O.N.G. concernées représente un "minimum minimorum".

Bien évidemment, ce geste devrait être l'amorce d'une action, modeste mais continue, de soutien aux projets d'alphabétisation dans les pays en développement.

Voici les projets des O.N.G. concernées, chacune de celles-ci étant à la disposition de l'Exécutif pour lui fournir tous renseignements souhaités.

#### a. OXFAM - rue du Conseil, 39 - 1050 Bruxelles

Projet au Honduras : extension de la campagne d'alphabétisation de la Centrale Nationale des Travailleurs de la Campagne à 4 régions : Colon - Santa Barbara - Comayagua et El Paraiso = 130 groupes paysans.

Coût de l'opération	:	472.920 écus
Intervention CEE	:	346.306 écus
A charge de l'ONG	:	126.614 écus ou 5.317.788 frs

- b. ENTRAIDE ET FRATERNITE - rue du Gouvernement Provisoire, 32  
- 1000 Bruxelles

Projet au Zaïre

Rencontre de responsables d'alphabétisation du Kivu à Uvira ou Bukavu "Quel avenir pour l'alphabétisation des adultes dans notre pays ? Succès, limites et stratégies d'action pour la décennie 1990 - 2000"

Coût de l'opération : 5.200.000 zaïres  
Participation locale : 1.410.000 zaïres  
A charge de l'ONG : 3.790.000 zaïres ou 189.000 FB.

Projet en Namibie

Développement du travail d'alphabétisation par financement du matériel de base.

Coût de l'opération pour 2 ans : 8.000.000 FB  
Contribution locale : 325.000 FB  
Autres O.N.G. d'Europe : 4.000.000 FB  
A charge de l'O.N.G. : 3.675.000 FB

- c. FRERES DES HOMMES - Belgique - rue de Londres, 18  
1050 Bruxelles

Projet au Burkina Faso

Campagne d'alphabétisation et développement d'une presse locale au Gulmu, en coopération avec l'association TIN TUA (Développons-nous). L'action s'étend sur trois années et la demande d'intervention vise la 2ème tranche du programme

Coût de l'opération : 7.318.517 FB  
Apport CEE : 4.130.730 FB  
Autres O.N.G. : 1.801.875 FB  
Commune de Waterloo : 200.000 FB  
A charge de l'O.N.G. : 1.185.912 FB.

\*\*\*\*\*

Le Comité francophone de l'Année Internationale de l'Alphabétisation souhaite que l'Exécutif de la Communauté Française organise - conjointement avec le Comité, s'il l'estime opportun - une conférence de presse pour faire part à l'opinion publique francophone des propositions du Comité et des suites qu'il entend leur réserver.

Pour le Comité francophone de l'A.I.A.

Jacques ZWICK  
Président

Composition du Comité francophone pour l'Année internationale de  
l'Alphabétisation

Président : Monsieur Jacques ZWICK, Secrétaire général honoraire de la  
Ligue des Familles. Rue Alexis Willem 4 à 1160 Bruxelles

Membres :

Monsieur R. GOFFINET, Directeur, Direction d'Administration de la Lecture  
publique et de la Promotion des Lettres, Galerie Ravenstein 4/27 à 1000  
Bruxelles

Ecole d'Alphabétisation, Mons-Borinage, rue J. Destrée 261 à 7300 Quaregnon

Monsieur G.H. DUMONT, Secrétaire général, Commission nationale belge de  
l'UNESCO, Ministère des Affaires étrangères, rue Quatre Bras 2 à 1000  
Bruxelles

Madame M. VERDIERE DE VITS, Ecoles associées de l'UNESCO, rue Darwin 13 à  
1060 Bruxelles

Monsieur S. CHERIF, Directeur, Centre d'information des Nations Unies,  
avenue de Broqueville 40 à 1200 Bruxelles

Monsieur J. MICHIELS, Chargé de mission, Secrétariat général du Ministère  
de la Communauté française, 7 rue J. Stevens à 1000 Bruxelles

Monsieur R. RENARD, Président, Institut de linguistique, Université de  
Mons, avenue du Champ de Mars Ch. II à 7000 Mons

Monsieur J. TONGLET, Secrétaire général, A.T.D. Quart-Monde, avenue Victor  
Jacobs 12 à 1040 Bruxelles

Monsieur L. MANIQUET, Directeur général de l'Enseignement supérieur et de  
la Recherche scientifique, Ministère de l'Education - Arcades 1 - Cité  
administrative de l'Etat, rue Royale 204 à 1010 Bruxelles

Monsieur E. MARECHAL, Directeur général a.i., Ministère de l'Education,  
Arcades 1, Cité administrative de l'Etat, rue Royale 204 à 1010 Bruxelles

Madame C. KESTELYN, a.s.b.l. Lire et Ecrire, Coordinatrice, avenue  
Clémenceau 10 à 1070 Bruxelles

Madame M. SEVESTRE, Présidente, Association des Ecrivains publics, Maison  
des Associations internationales, rue Defacq 1/13 à 1050 Bruxelles

Monsieur B. CARDON DE LICHTBUER, Ambassadeur - Représentant permanent de la  
Belgique auprès de l'UNESCO, Villa de Saxe 4 à 75007 Paris (France)

Madame M.N. VAN BEESEN, Atelier d'Education permanenté pour personnes  
incarcérées A.s.b.l., rue du Métal 43 à 1060 Bruxelles

./...

Madame C. STERCQ - Coordinatrice, Collectif d'Alphabétisation A.s.b.l., rue de Rome 12 à 1060 Bruxelles

Monsieur P. MARECHAL, Attaché, Fondation Roi Baudouin, Rue de Bréderode 21 à 1000 Bruxelles

Monsieur M. FRANSEN, Directeur du Département Education, Education - Jeunesse, Service de la Télévision - R.T.B.F., Boulevard A. Reyers 52 à 1040 Bruxelles

Madame C. CAPEL-BOUÏE, Administrateur-délégué, Institut de la Vie, avenue Fr. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles

Monsieur P. DEVLEESHOUWER, Coordination des Ecoles de Devoirs, avenue Clémenceau 10 à 1070 Bruxelles

Monsieur A. de WASSEIGE, Chargé de mission, Service de l'Education permanente, Direction générale de la Culture, Ministère de la Communauté française, Galerie Ravenstein 78 à 1000 Bruxelles

Mademoiselle F. de MOFFART, Secrétaire d'administration, Service de l'aide sociale, Direction générale des Affaires sociales, Ministère de la Communauté française, Manhattan Center, rue des Croisades 3 à 1210 Bruxelles

Monsieur G. LEGROS, Professeur, Conseil interuniversitaire de la Communauté française, Rue d'Egmont 5 à 1050 Bruxelles

Monsieur D. CAILLE, CIEPMOC, Place Mansart 6 à 7100 La Louvière

Madame C. VERNIERS, Directrice, FUNOC, Avenue Général Michel 1b à 6000 Charleroi

Madame Anne-Marie THIRION, Professeur, Facultés de Psychologie et de Sciences de l'Education, Bâtiment 32, Université de Liège, Sart Tilman, 4000 Liège

Monsieur Jan KEULEERS, Directeur de l'Information, Comité Belge pour l'UNICEF, 20, avenue des Arts, 1040 Bruxelles

Madame C. DOGNIES, Inspectrice cantonale, rue Henri Caron, 26, 1070 BRUXELLES.